



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021
Délibération n° : 2021.026
Page 1 sur 2

Objet : Élection Vice-Président

Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 29 novembre 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	Présente	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Christian CANTON	Présent

Vu

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Écrins du Guillestrois et du Queyras ;

L'arrêté préfectoral n°05-2021-03-02-002 en date du 2 mars 2021 approuvant les statuts du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

L'article L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Comité syndical procède à la nomination de son Président et ses Vice-Présidents parmi ses membres, au scrutin secret ;

L'article L 2121-21 précise également que le conseil syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

La délibération n°2020.007 en date du 5 août 2020 relative à l'élection du Président ;



AR Prefecture

005-200052801-20211129-DEL2021026-DE
 Reçu le 30/11/2021
 Publié le 30/11/2021

PETR
 Pôle d'équilibre territorial et rural

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
 BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021

Délibération n° : 2021.026

Page 2 sur 2

Objet : Élection Vice-Président

La délibération n°2020.008 en date du 05 août 2020 fixant à 3 le nombre de Vice-Présidents.

CONSIDERANT

Le renouvellement des membres de la Communauté de communes du Pays des Écrins en date du 30 septembre 2021 où Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS est devenu représentant suppléant de la Communauté de communes du Pays des Écrins au PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

La démission du Président de la Communauté de communes du Pays des Écrins de son poste de 2ème vice-président au sein du conseil syndical et l'acceptation de la démission par la Préfète des Hautes Alpes effective au 4 novembre 2021 ;

Que Madame Alice PRUD'HOMME se porte candidate pour la 2ème vice-présidence.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

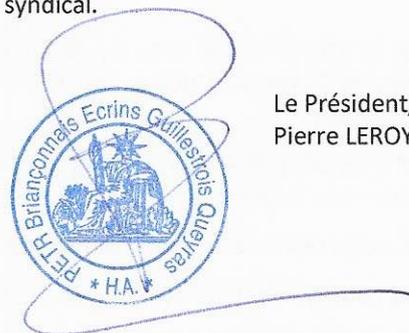
Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	9	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		9	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Installe dans les fonctions de 2^{ème} Vice-Présidente du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, Madame Alice PRUD'HOMME.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



Le Président,
Pierre LEROY